



Durée de validité d'un dépôt de plainte en correctionnelle

Par **tacha_n**, le **12/12/2014** à **22:06**

après avoir déposé nombre de plaintes à l'encontre de deux de mes voisins(qui sont aussi frères) pour dégradations, menaces de mort sur mon fils, tapage; je me retrouve aujourd'hui sans aucune reconnaissance en tant que victime mais juste faire-valoir pour des affaires ayant les mêmes auteurs. La gendarmerie m'avait conseillé d'attendre un certain nombre de plaintes pour "étoffer" le dossier! cependant, j'ai été convoquée au tribunal par deux fois où d'autres personnes été concernées comme moi, leur cas ont été validés tandis que pour moi rien n'a été fait. Je me pose donc la question : combien de temps une plainte est-elle valable pour obtenir réparation et comment doit-on faire pour qu'enfin on soit dédommagée du préjudice moral et matériel. Je vous remercie par avance de ce que vous pourrez faire pour moi car je vous avoue que j'en suis à un niveau de dégoût et de désillusion assez élevé.